

COMPTE-RENDU
de la séance du Conseil municipal
du mardi 28 octobre 2014 à 18 heures 30, à l'Auditorium

1) Marché d'entretien de réparation et d'amélioration des chaussées communales

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un marché de travaux d'entretien des chaussées communales a été attribué au groupement constitué par les entreprises SAS NICOLO et NTPM EURL, par acte d'engagement en date du 04 février 2014.

Par courrier en date du 18 septembre 2014, M. Henri NICOLO, en sa qualité de Directeur général délégué de la SAS NICOLO, mandataire solidaire du groupement attributaire du marché a informé la commune qu'il n'était plus en capacité d'honorer les termes du marché.

Depuis, la commune et l'entreprise SAS NICOLO ont trouvé un accord visant à préserver les intérêts des deux parties, qui serait formalisé par un protocole transactionnel.

Le Conseil municipal a jugé utile lors de la dernière séance du 20 octobre 2014 de se donner un temps supplémentaire pour étudier le dossier dans son ensemble, notamment au niveau des clauses juridiques, avant de statuer sur le sujet.

Le Maire a donc invité Mme Alizée ESCOLANO-LOCARD et M. Benoît VERIGNON à présenter au Conseil municipal durant la présente séance une synthèse des pièces administratives instruites ainsi que leurs préconisations.

Après rappel de la procédure et après la lecture du marché, des courriers échangés avec l'entreprise NICOLO ainsi que du protocole, le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer le protocole transactionnel dans les termes prévus.

- Vote du Conseil à l'unanimité –

(Délibération n°28.10.14-103)